Cher,

Ne manquez plus jamais de subventions sur votre personnel ! C'est ce que tout le monde veut, y compris nous. Pour y parvenir, nous avons conclu un partenariat avec MijnSubsidie. MijnSubsidie est l'expert dans le domaine des subventions salariales.

Nous considérons qu'il est de notre devoir d'organiser au mieux l'utilisation des subventions salariales pour vous. En utilisant le logiciel unique de MijnSubsidie, nous essayons de bénéficier d’un maximum de subventions salariales possibles.

Après tout, les subventions sur le personnels impliquent des sommes considérables. Les subventions possibles sont :

* Travailleur handicapé. Maximum 6 000 euros par an avec une durée maximale de 3 ans.
* Emplois pour les groupes cibles et obstacles à la formation : maximum 2 000 euros par an avec une durée maximale de candidature de 3 ans.
* Employé âgé : maximum 6 000 € par an pour une durée maximale de 3 ans.
* Réemploi d'un salarié se trouvant exclu du marché de l’emploi: maximum 6 000 € par an avec une application maximale d'un an.
* Régime de subvention pour les apprentis (élève BBL) : 2 700 € maximum par année scolaire précédente.

Depuis le 1er janvier 2018, les employeurs ont droit à des indemnités pour couvrir les frais de personnel (EFP). Ce droit intervient lors de l'embauche d'un employé qui appartient à l'un des groupes mentionnés ci-dessus (à l'exclusion des apprentis). L'une des conditions à remplir pour bénéficier du LKV est que l'employé ait une déclaration de groupe cible de l'UWV. Cette déclaration de groupe cible doit être demandée dans les 3 mois suivant la date de début de l'emploi. Il reste très peu de temps pour tout organiser correctement, compte tenu également du fait qu'aucune question sur les antécédents professionnels du salarié ne peut être posée pendant les deux premiers mois de l'emploi.

Pour effectuer les analyses, le logiciel MijnSubsidie est connecté à notre package salarial. Le logiciel contrôle alors en permanence s'il existe une chance de subventionner vos (nouveaux) employés. Lorsque le logiciel détecte une possibilité, il envoie automatiquement une analyse des subventions à votre employé. Il est également possible de configurer le système différemment, en recevant d'abord le courrier électronique et en le transmettant à l'employé en question. Sur la base des résultats de l'analyse, nous étudions plus en détail les possibilités de subvention. Il est important que vos employés soient conscients du lien avec MijnSubsidie.

Si vous ne souhaitez pas faire de lien avec MijnSubsidie, veuillez nous en informer en répondant à cet email. Nous veillerons ensuite à verrouiller vos données. Si vous avez des questions, veuillez contacter votre contact au sein de notre bureau ou un autre employé du service des rémunérations.

Bien à vous,
**Votre comptable**

Pièce jointe : brochure MijnSubsidie